MAIRIE DE PROPRIANO



■ 04.95.76.20.60 Secrétariat du Maire

Propriano, le 23 Juillet 2024

ARRETE Nº 2024-037

Portant délégation temporaire dans les fonctions d'officier de l'état civil pour un Conseiller Municipal (célébration d'un mariage)

- Le Maire de la Commune de Propriano;

- Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le procès-verbal des élections municipales du 24 Mai 2020.
- Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 27 juillet 2024 à 17h00.
- Considérant que les Conseillers Municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRETE

- <u>Article 1er</u>: Madame Danielle, Toussainte DUVAL, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir, le 27 Juillet 2024, les fonctions d'Officier d'Etat Civil, notamment pour célébrer à 17h00 le mariage de Monsieur Dominique COSSU et Madame Corinne, Suzanne, Thérèse IBANEZ.
- Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

Fait à Propriano, le 23 juillet 2024 Le Maire

Paul-Marie BARTOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20240723-2024-037-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2024